

fois l'admission de réfugiés qui ne réunissent pas le minimum exigé de 50 points d'appréciation en vertu des critères ordinaires de sélection, s'il y a lieu de croire qu'il existe suffisamment d'aide privée ou gouvernementale pour assurer avec succès leur installation au Canada.

On fait souvent observer que le grand public connaît mieux la réaction du Canada devant les crises internationales que son programme régulier à l'endroit des réfugiés, en vertu duquel 2 000 d'entre eux en moyenne sont admis annuellement en vue de leur installation permanente ici. Ce programme a débuté en 1959 avec l'Année mondiale des réfugiés lancée par l'ONU et s'est poursuivi jusqu'au milieu des années 60. Par contre, les conflits internationaux réclamant une attention immédiate continuent à éclater de façon soudaine et imprévisible. Les statistiques donnent cependant à penser que la réaction du Canada devant ces flambées de violence a été plus généreuse pendant les années cinquante qu'au cours des années soixante ou soixante-dix.

Dernièrement, en effet, le gouvernement canadien semble avoir montré beaucoup de réserves quant à l'admission de réfugiés. Comme exemple, citons l'hésitation récente du premier ministre Trudeau à accueillir des réfugiés rhodésiens. Ses motifs tiennent pour une part aux frais spéciaux d'assistance associés à leur réinstallation en période de récession et de restrictions budgétaires. Au fil des ans, les conditions économiques du moment et les besoins particuliers engendrés par chaque situation conflictuelle ont déterminé la nature et l'ampleur de l'aide accordée.

Cependant, on a souvent critiqué la prémisse de la politique du Canada, voulant qu'il soit plus important en ce qui a trait à l'accueil de concentrer son secours sur un grand nombre de personnes qui demandent peu d'assistance plutôt que sur un petit nombre qui demandent une aide économique considérable. C'est une caractéristique que les statistiques illustrent clairement. Environ 10 p. cent seulement de tous les immigrants reçus au Canada depuis 1946 sont des réfugiés ou font partie de minorités opprimées.

Accroissement

On s'accorde généralement pour dire que le nombre actuel et potentiel de réfugiés à l'échelle planétaire est à la hausse plutôt qu'à la baisse. Les récentes guerres de libération, les affrontements frontaliers, les

conflits tribaux et les bouleversements politiques internes ont contribué pour beaucoup au déplacement temporaire ou permanent de plusieurs milliers de personnes. Les responsabilités internationales du Canada à cet égard devraient donc s'inspirer des considérations humanitaires qui ont joué par le passé. Ceci est particulièrement important puisque la seule certitude quant à l'avenir est que les crises ne manqueront pas d'éclater à nouveau. Le préalable fondamental de l'évolution de la politique à l'endroit des réfugiés reste la souplesse et la rapidité d'une intervention éclairée et efficace dans les conflits internationaux. Il est impérieux que notre future orientation soit alignée sur les objectifs de la politique étrangère du Canada et conforme à notre image de bienfaiteur au sein de la communauté internationale.

Il ne fait aucun doute pour l'auteur de ces lignes qu'il y a recoupement entre la politique étrangère et le régime d'immigration. Cela se vérifie particulièrement dans les dossiers de la coopération internationale, de l'aide à l'étranger, de l'exode des compétences, des politiques à l'endroit des réfugiés et des programmes de lutte à la surpopulation.

De plus, il semble que le futur régime d'immigration tentera de maintenir l'équilibre entre les communautés anglophones et francophones en encourageant l'immigration de ressortissants de langue française ou de «francophonisables». Si louable que paraisse cette intention, il faudra user de prudence au cas où l'on y verrait de la discrimination. Il en résulterait de la part d'autres groupes ethniques des pressions socio-politiques susceptibles d'entraîner par la suite d'autres problèmes à ramifications internationales.

Autre source de préoccupation immédiate: la faiblesse du droit international au regard des migrations de population. L'un des anachronismes les plus scandaleux est que la définition actuelle du réfugié ne parvienne pas à couvrir les conséquences des affrontements internationaux actuels.

Pour terminer, il me semble impérieux d'accorder toute l'attention voulue aux retombées internationales des politiques intérieures canadiennes. Il est à espérer que la loi sur l'immigration, dont la proclamation est imminente, répondra de manière satisfaisante aux préoccupations exprimées dans la présente analyse.